

Jean-Louis Denis, un radical en liberté

L'Echo – Julien Balboni - 07 décembre 2018

Symbole d'un islam radical qui faisait rire avant d'affoler, le "Soumis" achève sa peine ce samedi matin. Avec lui se pose la question du retour à la vie civile des condamnés pour terrorisme.

Ce samedi, à 8h30, Jean-Louis Denis a payé sa dette à la société. Cinq années pleines de prison, sans un jour de congé pénitentiaire ni libération conditionnelle: c'était son choix. Le voilà libre, mais il sera veillé de près par la Sûreté de l'Etat. Son avocat, Me Sébastien Courtoy, a annoncé qu'il ferait une déclaration à la presse dès sa sortie de la prison d'Ittre, où il était logé dans l'aile Deradex qui accueille les plus extrémistes parmi les condamnés pour terrorisme du pays.

Jean-Louis Denis s'espère encore porte-parole de l'islam de Belgique et dénonciateur des conditions de détention des musulmans mais cet homme qui n'aime tant rien que la lumière et la renommée risque d'être déçu quand les spotlights se seront éteints.

"Visage de l'islam radical"

Après une lourde condamnation en première instance, Jean-Louis Denis se voit acquitté du fait d'avoir envoyé des jeunes se faire trouser la peau en Syrie. **Sa peine est réduite à cinq ans de prison pour participation à une organisation terroriste.** *"Il n'est pas un vrai terroriste même si, pour le Bruxellois moyen, il est le visage de l'islamisme radical"*, relève Me Courtoy.

"Le déradicaliser? Autant essayer de convertir Mgr Léonard à l'islam."

SÉBASTIEN COURTOY - AVOCAT DE JEAN-LOUIS DENIS

Durant ses procès, Jean-Louis Denis a été une sorte de clown triste, disant qu'il voulait que l'on respecte son droit au silence avant d'embrayer sur un inarrêtable monologue. Cet homme profondément radicalisé et volubile a-t-il changé? Pas le moins du monde. *"Le déradicaliser? Autant essayer de convertir Mgr Léonard à l'islam"*, sourit l'avocat, qui défendra bientôt Mehdi Nemmouche devant les assises de Bruxelles, avec Mes Virginie Taelman et Henri Laquay. *"Il a vécu la prison comme une fleur, ça lui a donné un cadre. Maintenant, il a une deuxième chance, à lui de la saisir ou pas."*

Cellules de sécurité intégrales locales

Se pose donc la question de la réinsertion des anciens prisonniers, de retour à la "vie civile", étant donné que la Justice, à moins qu'elle ne soit mise au courant de nouveaux faits, ne peut plus agir. **Parmi les outils qui permettent à la société de s'éviter la récidive**, les cellules de sécurité intégrales locales (CSIL) existent depuis une circulaire du ministère de l'Intérieur, proposée en mai 2018. Selon le SPF, 228 CSIL ont été ouvertes à travers le pays.

Créées par le bourgmestre, accueillant la police et des fonctionnaires communaux, elles ont pour mission d'étudier de près les dossiers des ex-prisonniers pour terrorisme et de favoriser leur intégration.

En septembre 2018, selon les données de la Sûreté de l'Etat, **il restait encore 130 détenus condamnés pour terrorisme ou en détention dans le cadre d'un dossier de terrorisme**. Signe que les nouvelles entités chargées du suivi post-prison auront du pain sur la planche. *"Compte tenu de la tendance actuelle et persistante à la récidive chez les anciens détenus incarcérés pour terrorisme (...), la Belgique faire face pendant un certain temps à une menace terroriste latente"*, a prévenu la Sûreté de l'Etat dans son récent rapport (L'Echo du 30 novembre).

Prisonnier politique

"Le Soumis" va donc revenir à la vie civile et à cet anonymat qu'il abhorre, lui dont *"la grande ambition est de témoigner de son parcours, car il a une logique et, dans sa logique, il se voit comme un prisonnier politique musulman"*, souffle son avocat. **Peut-être que Jean-Louis Denis refera rire un jour.**